

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1904.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1905.

(Voir les n^{os} 4, 40 et 50, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants, et 24, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président ; MESENS, FIÉVÉ, DELANNOY, HANREZ, RAEPSAET, BOËYÉ et le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1905, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 23 de ce mois, s'élève à 5,360,488 francs, soit en augmentation de 17,479 francs sur celui de l'an dernier.

Cette augmentation se décompose comme suit : 1^o 1,000 francs sur la dotation du Sénat, qui s'élève à 295,000 francs ; dans cette allocation est compris un crédit de 10,000 francs, quote-part du Sénat dans les frais de réception des membres de la Conférence interparlementaire qui tient sa session annuelle à Bruxelles, l'été prochain ; 2^o 3,179 francs sur celle de la Chambre, et 3^o 13,300 francs sur celle de la Cour des Comptes.

L'augmentation de l'allocation destinée à la Cour des Comptes provient de la nécessité de donner plus d'extension au personnel des bureaux de la Cour, par suite de la mise en vigueur de la dernière loi relative à la pension des professeurs et instituteurs communaux.

La Commission a l'honneur de proposer l'adoption du Projet de Loi par 5 voix et 3 abstentions.

Le Rapporteur,
Comte DE GRUNNE.

Le Président,
Baron DESCAMPS.